

### GUIDE DE LECTURE

Ce fichier rassemble les balances générales des comptes ayant servi à la production du Compte général de l'État (CGE) de 2012 à 2022.

Le solde des comptes, directement issu du système d'information comptable CHORUS, est ainsi présenté sur une série de plusieurs exercices. Chaque solde est développé selon des axes d'analyse enrichissant l'information portée par le compte général. Pour chaque exercice, il s'agit des balances publiées (non retraitées des corrections d'erreur et de changements de méthode comptable comptabilisés postérieurement à la clôture de chaque exercice).

Un solde créditeur est signé négativement.

### Chaque compte est:

- rattaché à un poste des états financiers tels que présentés dans le CGE ;
- ventilé selon un axe par nature (nature budgétaire) et un axe par destination (programme).

#### Les postes des états financiers

Les soldes de la balance sont regroupés selon deux niveaux de présentation (postes et sous-postes) qui correspondent à la maille de présentation des états financiers publiés dans le CGE (partie : États de synthèse comptables). Les colonnes "postes" et "sous-postes" reprennent ainsi les lignes du bilan, du tableau des charges nettes et du tableau des produits régaliens nets.

La règle générale est l'affectation d'un compte à un seul poste des états financiers. Il existe deux exceptions :

- Certains comptes peuvent être rattachés aux créances ou aux dettes non financières, aux comptes de régularisation actif ou passif en fonction du sens de leur solde ;
- Certains comptes de créances et de dettes non financières peuvent être affectés à différents postes des états financiers en fonction des natures budgétaires qui leur sont associées. Pour ces comptes, les opérations sans nature budgétaire sont affectées sur les sous-postes intitulés "Créances à ventiler" et "Dettes à ventiler".

### La nature budgétaire

## 1- Le cycle charges

Pour les opérations qui relèvent du cycle charges, la nature budgétaire désigne le titre et la catégorie de dépenses.

La nomenclature des titres et catégories de dépenses budgétaires est définie dans la LOLF:



Titres budgétaires			Catégories budgétaires	
Titre 1	Dotations des pouvoirs publics		I	
Titre 2	Dépenses de personnel	21	Rémunérations d'activité	
		22	Cotisations et contributions sociales	
		23	Prestations sociales et allocations diverses	
Titre 3	Dépenses de fonctionnement	31	Dépenses de fonctionnement autres que de personnel	
		32	Subventions pour charges de service public (SCSP)	
Titre 4	Charges de la dette	41	Intérêts de la dette financière négociable	
		42	Intérêts de la dette financière non négociable	
		43	Charges financières diverses	
Titre 5	Dépenses d'investissement	51	Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	
		52	Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	
Titre 6	Dépenses d'intervention	61	Transferts aux ménages	
		62	Transferts aux entreprises	
		63	Transferts aux collectivités territoriales	
		64	Transferts aux autres collectivités	
		65	Appels en garantie	
Titre 7	Dépenses d'opérations financières	71	Prêts et avances	
		72	Dotations en fonds propres	
		73	Dépenses de participations financières	

## 2- Le cycle produits

S'agissant du cycle produits, la nature budgétaire désigne la ligne de recette d'exécution.

# 3- Natures budgétaires techniques

Des valeurs techniques (nature budgétaire commençant par TECH\*) sont également présentes pour certains comptes mais n'apportent pas d'informations de nature financière.

### Exemples:

Les opérations de corrections de balance d'entrée étaient comptabilisées jusqu'au 31/12/2014 avec une nature budgétaire TECH\_BE.

Certaines opérations relatives aux budgets annexes sont comptabilisées avec une nature budgétaire TECH\_BA.

## 4- Nature budgétaire vide

La nature budgétaire est renseignée à l'appui des comptes utilisés dans le cadre d'opérations budgétaires.

A l'inverse, la nature budgétaire n'est pas renseignée :

- à l'appui des comptes qui ne sont jamais utilisés dans les opérations budgétaires (exemples : comptes de racines 603, 68, 78) ;
- lors de la comptabilisation de certaines opérations d'inventaire (exemple : charges constatées d'avance).



## Le programme

Le programme est porté par le champ Domaine fonctionnel qui correspond à la destination budgétaire (programmes, actions, sous actions).

Les domaines fonctionnels sont référencés dans la nomenclature d'exécution des dépenses qui est consultable par exercice sur le site suivant :

https://www.budget.gouv.fr/documentation/documents-budgetaires

Après avoir sélectionné un exercice, ouvrir le dossier relatif à la Loi de finances initiale puis télécharger le fichier intitulé "Nomenclature par destination".

Seul le programme (les 4 premières positions du domaine fonctionnel) a été retenu dans la présentation. Il constitue le critère permettant de définir le ministère de rattachement.

### Libellé ministère

Le libellé ministère se rattache ainsi à un ou plusieurs programmes.